

Copie conforme

Rich

A 1960

98 8312

Elenac S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.586.640.000 francs
Siège social : 8 rue du Parc, Valparc
67205 Oberhausbergen
RCS Strasbourg 417 491 982

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 10 SEPTEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Le 10 septembre à 9 heures

Au siège social de Elenac SA, à Strasbourg

Les membres du Conseil de Surveillance de la société Elenac S.A. se sont réunis en Conseil de Surveillance.

Sont présents :

- | | | |
|---|----------------------|-------------------|
| - | M. Reinier Willems | Président |
| - | Dr Elmar Frommer | Membre du Conseil |
| - | M. Peter Gierlich | Membre du Conseil |
| - | M. Maarten Schönfeld | Membre du Conseil |
| - | Dr Fritz Vahrenholt | Membre du Conseil |

Monsieur le Pr Dr Burghard Schmitt, démissionnaire, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Rolf Niess, Monsieur Rolf Richter, Président du Directoire, Messieurs Strick van Linschoten, Schunck et Vincken, membres du Directoire, ainsi que Monsieur Cees Los, fondé de pouvoirs, sont également présents.

Monsieur Reinier Willems est désigné pour présider la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance; Monsieur Cees Los assume les fonctions de secrétaire.

Le Président constate que le Conseil de Surveillance réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé sans observations par le Conseil de Surveillance.

Le Président rappelle que le Conseil est réuni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur le Pr Dr Burghard Schmitt, démissionnaire ;
- Rapport trimestriel du Directoire ;

6

- Examen des résultats de la Société ;
- Examen des résultats trimestriels en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité ;
- Examen d'un nouveau projet d'investissement en Iran ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

I. Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur le Pr Dr Burghard Schmitt, démissionnaire

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance que Monsieur le Pr Dr Burghard Schmitt a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet à compter du 8 septembre 1999.

Le Président indique au Conseil de Surveillance que le nombre des membres restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à la nomination provisoire d'un nouveau membre.

Le membre démissionnaire du Conseil de Surveillance étant titulaire d'actions A, le Président indique que, conformément à l'article 25 des statuts de la Société, la candidature du nouveau membre est proposée par les membres du Conseil de Surveillance titulaires d'actions A. Les membres du Conseil de Surveillance titulaires d'actions A proposent la candidature de Monsieur le Dr Rolf Niess.

Le Président propose que Monsieur le Dr Rolf Niess soit coopté par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance coopte à l'unanimité en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance Monsieur le Dr Rolf Niess, de nationalité allemande, né le 04 novembre 1940 à Göppingen, Allemagne, demeurant Porthaide 54, D-67105 Schifferstadt, Allemagne, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera réunie en 2001 pour statuer sur les comptes du précédent exercice clos.

Monsieur le Dr Rolf Niess ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions.

Cette cooptation est faite à titre provisoire et sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Le Dr Rolf Niess a fait savoir par avance qu'il accepte le mandat et les fonctions qui viennent de lui être conférés. Il déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, ainsi que par les statuts, pour l'exercice de ses fonctions.

II. Rapport trimestriel du Directoire - résultats de la société

Monsieur Richter, Président du Directoire, donne lecture du rapport préparé par le Directoire à l'attention du Conseil de Surveillance, relatant la marche des affaires sociales et les résultats de la société pour la période courant du 1er avril 1999 au 30 juin 1999.

Outre l'activité de la société Elenac SA, ce rapport relate l'activité de ses filiales, la Société du Polyéthylène de Fos, Elenac Production France, Elenac Manufacturing UK, la Société du Craqueur

4

de l'Aubette, la Compagnie Industrielle des Polyéthylènes de Normandie (CIPEN) et Elenac Producción Iberica.

Le rapport expose que le résultat net avant impôt du groupe durant la période écoulée est à nouveau négatif. Une augmentation des prix durant les derniers mois a toutefois permis une amélioration de la tendance.

Durant la même période, le volume des ventes a été relativement élevé, tout en restant toutefois inférieur aux niveaux de février et mars du fait d'une moindre disponibilité des produits.

Le revenu par unité de polyéthylène est en augmentation pour l'ensemble des sociétés. Ceci s'explique par les prix élevés de matières premières qui se répercutent sur le prix du polyéthylène d'une part, et par un faible niveau de stock, d'autre part.

La production est restée stable, à l'exception des sites de CIPEN et Carrington où des interruptions de production avaient été programmées en avril.

Le chiffre d'affaire des autres produits a augmenté au cours du deuxième trimestre grâce à l'augmentation du prix des produits du Craqueur de l'Aubette.

Considérés séparément, les résultats des différentes sociétés appellent les remarques suivantes :

Pour le mois d'avril, le résultat d'Elenac Production France a été négatif, suite à la baisse de production de CIPEN dont le site a été fermé afin d'effectuer des travaux et de permettre l'augmentation des capacités de production.

Le résultat d'Elenac Manufacturing UK a été affecté de manière négative au mois de mai par le report des différences de taux de change liées au prêt accordé par Elenac SA. Ceci explique le résultat positif d'Elenac SA pour le même mois.

Le résultat net avant impôt d'Elenac Producción Iberica est demeuré relativement stable au deuxième trimestre.

Une fois ces présentations terminées, la parole est donnée aux membres du Conseil de Surveillance.

Une fois la discussion terminée, les membres du Conseil de Surveillance approuvent à l'unanimité les termes du rapport trimestriel du Directoire et les actions menées par celui-ci.

III. Rapport sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité

Monsieur Jo Vincken, membre du Directoire, prend la parole pour présenter au Conseil de Surveillance la situation en matière d'hygiène, de sécurité et de qualité. Il précise que ce rapport couvre la période comprise entre le 29 avril 1999 et le 23 août 1999.

Il expose que les sites de Berre (unité de polyéthylène), Carrington, et Cipen sont restés performants en matière d'hygiène et de sécurité et qu'aucun incident n'y a été rapporté. Les sites de Fos et Tarragone ont également fait preuve de bon résultats: seul un incident a été constaté sur chacun de ces sites.

Le site du Craqueur de l'Aubette a néanmoins connu un incident le 28 mai 1999 suite à des problèmes techniques rencontrés sur le craqueur.

En termes de qualité de production, Monsieur Vincken présente au Conseil un tableau sur lequel figurent des chiffres et pourcentages établissant que tous les sites, à l'exception de Carrington (dont les résultats finals restent à vérifier en laboratoire) ont, en moyenne sur la période considérée, dépassé leurs objectifs de qualité de production. Globalement, Tarragone est le site qui a eu les meilleurs résultats.

La production d'éthylène à Aubette de janvier à juin 1999 correspond exactement à l'objectif fixé (262,4 ktonnes). Au mois de mai, la production a été inférieure de 1,1 ktonne au niveau prévu du fait d'une baisse de la demande (une grève de la SCVF a eu lieu du 03 au 13 mai) et de l'arrêt de trois fours le 28 mai à la suite d'une pollution de naphta par de l'eau et du gazoil (300 tonnes d'éthylène ont dû être brûlées).

En juillet, le craqueur a atteint un nouveau record avec une production de 40.054 kt (le précédent record atteint en mars était de 39.640 kt.)

Concernant la production de polyéthylène, Monsieur Vincken expose la situation des différents sites :

- Le site de Berre a produit 24.220 ktonnes sur la période mai-juin-juillet, pour un objectif de 25.742 ktonnes. La production a été interrompue neuf fois en avril et dix fois en mai à la suite des problèmes techniques. Cinq interruptions ont été causées par des problèmes rencontrés sur les hyper-compresseurs, deux par la « défaillance d'instruments », deux autres par la « fourniture 24 V » et une par une insuffisance d'éthylène.

Le mois de juin a été bien meilleur, le seul élément notable a été la grève du personnel d'équipe durant 24 heures le 23 juin afin d'obtenir une réduction du temps de travail. Le mois de juillet s'est achevé avec un niveau de production de 101,8% par rapport à l'objectif.

- Le site de Carrington a produit 46.546 ktonnes sur la période mai-juin-juillet, soit 2 ktonnes de plus que l'objectif.

Après avoir obtenu un ratio général de fiabilité de seulement 86,4% durant les trois premiers mois de 1999, le site a amélioré son résultat durant la période écoulée (93,7% pour un objectif de 93,0%).

- Le site de Fos a produit 27.723 ktonnes (comparé à un objectif de 26.921 ktonnes). La production a été constante et le ratio de fiabilité est de 96,9%.

- A Tarragone, la production a été de 30,018 ktonnes soit 2,5 ktonnes de plus que l'objectif. Ce résultat a pu être atteint malgré des températures élevées des liquides de refroidissement et des restrictions d'éthylène en juin.

- A Ciper, l'unité de production a été arrêté le 8 avril pour permettre une extension de la capacité de production à 420 ktonnes. L'unité de production a été redémarrée dans les délais prévus, le 30 avril. Différents tests ont été exécutés dans les mois suivants pour confirmer la nouvelle capacité de production du site. En mai, deux courtes interruptions d'une durée de 6 heures sont intervenues. En juillet, cinq interruptions ont eu lieu, d'une durée d'un à deux jours chacune. En raison de ces incidents, le niveau de production a été de 6,35 ktonnes inférieur aux objectifs.

- A la fin du mois d'août la production du site du Craqueur de l'Aubette et de l'ensemble des autres sites des filiales d'Elenac SA est globalement conforme aux objectifs, (excepté Carrington et CIPEN où la production actuelle est inférieure à celle prévue).

Après ces explications, la parole est donnée aux membres du Conseil de Surveillance.

Une fois la discussion terminée, les membres du Conseil de Surveillance approuvent à l'unanimité les actions menées par le Directoire en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

IV. Examen d'un Projet d'Investissement en Iran

Monsieur Strick van Linschoten expose les grandes lignes d'un nouveau projet d'investissement en Iran. Il indique que des négociations ont été engagées et que le calendrier prévu pour la mise en place de ce nouveau site de production de polyéthylène s'étale sur 45 mois. Ce projet doit être réalisé en coopération avec une société publique iranienne, la National Petrochemical Company, par voie de joint venture avec Elenac SA. Les termes d'une lettre d'intention (non-obligatoire) précise et détaillée entre les deux sociétés sont actuellement en cours de discussion. Il est prévu de finaliser cette lettre d'intention dans les prochaines semaines.

Après ces explications, la parole est donnée aux membres du Conseil de Surveillance.

Une fois la discussion terminée, les membres du Conseil de Surveillance approuvent à l'unanimité les actions menées sur le projet d'investissement en Iran et donnent tous pouvoirs au Président du Directoire afin de poursuivre les négociations en cours et signer la lettre d'intention avec la National Petrochemical Company.

V. Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôts, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

